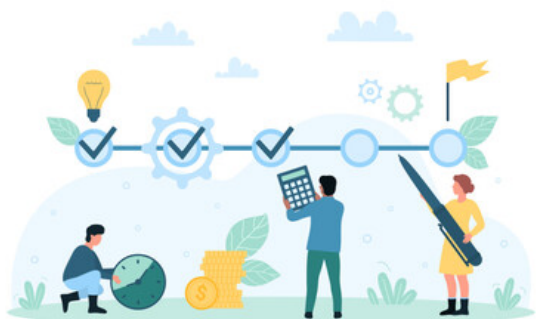




LE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

SUR-MESURE



OBJECTIF : Être capable d'élaborer, de suivre et d'actualiser le projet d'accompagnement personnalisé de l'utilisateur.

A l'issue de la formation, le stagiaire aura la capacité de :

- Comprendre le projet d'accompagnement personnalisé, le situer dans le cadre du projet d'établissement
- Savoir utiliser les outils méthodologiques de construction du projet avec le résident et/ou son représentant
- Mettre en œuvre la démarche et les modalités de suivi et de régulation du projet en équipe pluridisciplinaire, avec la participation de la personne et/ou son représentant et les partenaires

PUBLIC VISE : Professionnels des ESSMS, référents et coordinateurs des projets personnalisés, membres des équipes pluridisciplinaires et des équipes de direction.

PREREQUIS : Aucun. Un questionnaire préalable est adressé aux participants afin de collecter leurs attentes en sus du rendez-vous diagnostique de définition des besoins.

JUSTIFICATION REGLEMENTAIRE :

- X Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 : rénovation de l'action sociale et médico-sociale.
- X Recommandations de la HAS .

DUREE INDICATIVE ET NOMBRE DE PARTICIPANTS : 12 heures de formation sur 2 jours pour un groupe de 10 personnes maximum.

Les évaluations ne nécessitent pas de temps additionnel : la somme des compétences acquises en évaluations formatives permet au formateur de rendre un avis sur l'atteinte des objectifs par les participants.

CONTENUS THEORIQUES ET PRATIQUES

Attention : il s'agit ici d'un exemple de programme, à adapter en fonction du besoin recensé au préalable.

- Comprendre le projet d'accompagnement personnalisé, le situer dans le cadre du projet d'établissement
 - o Définition, temps, espace
 - o Contexte législatif du projet de vie (loi du 2 janvier 2002)
 - o Les nomenclatures SERAFIN-PH
 - o Les recommandations de bonnes pratiques de la HAS dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation
 - o Le projet d'établissement et le projet d'accompagnement personnalisé : définitions, acteurs et limites
- Savoir utiliser les outils méthodologiques de construction du projet avec le résident et/ou son représentant
 - o Le principe et les étapes de la construction
 - o Etablir des règles de fonctionnement claires
 - o Amorcer la démarche : recueil de données
 - o Construire un objectif
 - o Mettre en œuvre un plan d'action
 - o Répartir les rôles et les missions de chacun
 - o Définir les moyens
 - o Etablir un échéancier
 - o Evaluer et suivre
 - o La notion d'outil : connaissance, observation, transmission, analyse de la situation, prise de décision, suivi et évaluation



- o Place et droit à la participation de la personne accueillie ou **accompagnée** dans la conception, la mise en œuvre
- Mettre en œuvre la **démarche** et les **modalités** de suivi et de **régulation** du projet en **équipe pluridisciplinaire**, avec la participation de la personne et/ou son représentant et les partenaires
 - o **Qu'est-ce qu'une équipe** interdisciplinaire ?
 - o **Les valeurs et missions de l'équipe**
 - o Les objectifs des **réunions** interdisciplinaires, les **étapes**, qui, quand, où, à quel rythme, pourquoi, comment, quoi, combien ?
 - o Optimiser le **déroulement** d'une **réunion participative** : les **rôles** de chacun, les facteurs de **réussite**, les contraintes

SANCTION DE L'ACTION ET VALIDATION DES COMPETENCES : A l'issue des **évaluations**, le formateur rend un avis écrit sur les **compétences acquises** ou les **axes d'amélioration des apprenants**.

La validation partielle des acquis de la formation ne permet pas d'**aménagement de présentation ultérieure** en cas de validation partielle. Il incombe à l'employeur de **déterminer** si la validation partielle des acquis entraîne, pour le stagiaire, **une nouvelle participation** à l'action ou non.

Une attestation de fin de formation est remise aux participants, comportant la validation totale ou partielle des blocs de **compétences** afin de **compléter son passeport formation**.

PERIODICITE : Les dispositions relatives au maintien et à l'actualisation des connaissances des participants **relèvent de la responsabilité** de l'employeur.

CODES FORMATION :

- X NSF 330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales.
- X Formacode 44038 Projet établissement médicosocial.

ANALYSE DES BESOINS : Le programme de cette formation est sur-mesure, **il peut être adapté dans son contenu et dans sa durée en fonction des objectifs déterminés en amont et en concertation avec la direction de l'établissement**.

Les **particularités liées** aux **procédures** internes de l'**établissement** doivent être **communiquées** en amont (voir « **moyens pédagogiques et techniques** »).

Cette action s'inscrit parfaitement dans un **système** interne de maintien et d'actualisation des **compétences** des personnels mais aucune disposition **réglementaire** n'**empêche** de former un primo-apprenant par le biais de cette prestation.

ENCADREMENT, MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES : Organisme de formation **déclaré** à la DRIEETS, disposant d'un numéro de **déclaration d'activité**, d'un service clients, d'un service **qualité** et titulaire d'un **certificat qualité QUALIOPI** et exigé réglementairement.

Les formateurs sont spécialisés dans l'accompagnement des équipes du secteur social et médico-social :

- Apports théoriques à partir des **attentes des professionnels** et des **situations vécues**.
- Jeux de rôle, implication des participants permettant des **échanges** sur des **situations vécues** et analyse de cas posant un problème.
- Proposition de conseils pratiques pouvant être appliqués au quotidien.
- Possibilité de fourniture d'un livrable reprenant les grands axes de la formation : sur demande.

Afin d'assurer une prestation optimale, il est nécessaire de mettre à la disposition du formateur et des participants :

- Une salle équipée (tables, chaises, mur permettant la projection ou écran, idéalement un tableau effaçable),
- Tout document ou procédure en vigueur au sein de l'établissement en lien avec l'objet de la formation.

Si ces moyens ne peuvent être mis à disposition, il est **impératif** de **prévenir** le centre de formation afin qu'une solution alternative soit **étudiée** (**faisabilité** de l'action sur un autre site par exemple, ou en centre disposant de salles de **réunion**).

MODALITES D'EVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS : Des **évaluations** sont réalisées tout au long de l'action par le formateur (**imposées**, elles sont **effectuées**). Toutefois, les **modalités** diffèrent selon les groupes et sont laissées à l'**appréciation** du formateur).



Les **évaluations** sommatives comportent une partie **théorique** consistant en un questionnement oral, et une partie pratique, validant la **capacité** d'un participant à **réaliser** des actions **déterminées**. Ces **évaluations** font l'objet d'une fiche standardisée complétée par le formateur et signée par le participant.

SECURITE : Un règlement intérieur précise les modalités liées à la sécurité.

En cas de formation en entreprise, les dispositions de **sécurité** devront **être présentées** au formateur **dès son arrivée** afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaire.

ACCESSIBILITE ET HANDICAP : L'**accessibilité** est à **étudier** en fonction des publics accueillis. La formation ayant lieu dans les locaux de l'**établissement**, ceux-ci doivent **être adaptés** à l'accueil des travailleurs de l'**établissement**. Dans le cas contraire, les locaux mis à disposition devront **répondre** aux exigences d'**accessibilité** (rez-de-chaussée, passages de portes, modalités d'accompagnement...).

DELAI DE REALISATION ET TARIFS : Les **délais** de **réalisation** sont à convenir entre l'**établissement** (besoins) et l'organisme de formation (**disponibilité** des formateurs ou des infrastructures). Les prestations **proposées** dans ce programme sont **élaborées** sur-mesure et font l'objet d'un devis **établi après analyse précise du besoin**. La formation est accessible à partir de 15 jours à **réception** des documents contractuels **signés** et validation des besoins **définis** en concertation. Les tarifs **donnés** à titre indicatif sur le site internet ne concernent qu'un besoin de formation particulier. Les prestations **proposées** font l'objet d'une grille tarifaire (nombre de groupes, nombre de jours de formation...). Il convient de faire établir un devis après analyse du besoin.

QUALITE DE LA PRESTATION : **Les dispositions de ce programme ne sont qu'informatives et seront adaptées suite à un rendez-vous préalable** permettant d'analyser le besoin **précis** de l'**établissement** et les attentes en formation. La **qualité** de notre intervention ne saurait **être** garantie si le nombre de participants, la **durée pédagogique** effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.

CONFIDENTIALITE : Les **données** que nous sommes tenus d'utiliser (taux de satisfaction de la formation, taux de réussite...) sont **exploitées** et **diffusées** conformément aux exigences de **qualité** des organismes de formation, de **manière** anonyme.

Les informations recueillies au titre des informations propres à la **clientèle** (noms, **coordonnées**...) sont **sécurisées** et non **diffusées**. Chacun dispose d'un droit d'**accès** et de rectifications aux **données** qui le concernent sur simple demande écrite, par courrier ou par mail (règlement général sur la protection des données).

Référenc e	FORM_PROG_F4_PAP_SM007
Date MAJ	15/01/2025